

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

7 Accueils de loisirs – tarification demi-journée avec repas



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. MONTES

Pouvoir à :

M. KCHOK

Mme BASMAISON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Mme DINGIVAL

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

M. TAHI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

- Nombre de conseillers en exercice

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

37

■ **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil a souhaité mettre en place un calcul des participations familiales pour ses prestations enfance basé sur un « taux d'effort » ; c'est-à-dire sur un pourcentage appliqué aux revenus de chaque foyer déterminant un tarif propre, proportionnel au nombre d'enfants à charge et aux ressources des familles creilloises.

En septembre 2011, ce nouveau calcul a été appliqué aux tarifs de la restauration scolaire et a été étendu au 1^{er} janvier 2013, aux prestations d'activités périscolaires et d'accueils de loisirs.

Ainsi, il convient de prévoir, pour la rentrée de septembre 2013, un tarif pour la restauration des enfants qui fréquentent l'accueil en demi-journée avec repas, comme suit :

maintenant !

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5 et +	Prix plancher	Prix plafond	CAC	Extérieur Creil
Demi-journée avec repas	0,18%	0,16%	0,15%	0,14%	0,13%	1,60 €	8,00 €	12,00 €	12,00 €

Il vous est demandé de fixer un tarif de l'accueil de loisirs en demi-journée avec repas.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Finances »

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de fixer la tarification de la demi-journée avec repas des accueils de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2013 au taux d'effort selon le barème suivant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5 et +	Prix plancher	Prix plafond	CAC	Extérieur Creil
Demi-journée avec repas	0,18%	0,16%	0,15%	0,14%	0,13%	1,60 €	8,00 €	12,00 €	12,00 €

Article 2 : d'imputer les recettes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 70632/421/DD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **21.07.13**

et publication ou notification le **21.07.13**

CREIL, le **21.07.13**

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rajuy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



2/2